

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

OUVERTURE DE LA SEANCE

CONSTATATION DU QUORUM - liste des pouvoirs

- Simone PARIS-GETTEN à Martine ETCHEVERRY,
- Maitena DIRIBARNE à Xabi LARRE,
- Isabelle BRIVET à Patricia ARANGOIS
- Mattin ETCHEVERRY à Isabelle HENRY

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10/10/2022 à l'unanimité

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE Emmanuel DUPLACEAU est désigné secrétaire de séance

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1^{er} point – Approbation du rapport de la CLECT 2022

L'objectif unique de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation du montant des charges et recettes transférées à l'EPCI.

Les rapports de la CLECT 2022 sont approuvés à l'unanimité.

2^{ème} point – Approbation du Plan de Gestion local UNESCO « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle »

Le 2 décembre 1998, l'Unesco inscrit les « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » sur la Liste du patrimoine mondial. Le bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » se présente sous la forme d'une sélection de 78 éléments considérés comme évocateurs et emblématiques des contextes culturel, religieux, artistique et architectural de ce pèlerinage ancien.

Ainsi, la Porte Saint-Jacques, composante locale du bien en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », dont la Commune a la propriété juridique, appartient à cet ensemble culturel.

Le Plan de Gestion Locale consiste à déployer 5 actions sur la période 2023 – 2027 :

action 1 - Organisation d'une action/événement autour du bien culturel en série "Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France 1 fois par an

action 2 - Campagne de dévégétalisation des remparts

action 3 - Dédier un espace sur les Chemins de Compostelle dans le futur Centre d'Interprétation de Saint-Jean-Pied-de-Port

action 4 – développement du travail en réseau avec d'autres sites composant le Bien Culturel en série Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

action 5 - Mise en Place d'un SPR sur le territoire de la Commune de Saint-Jean-Pied-de-Port

Ce plan est approuvé à l'unanimité.

3^{ème} point – Demande de subvention

- Dantzari Eguna 2022 : 2000 €, approuvé à l'unanimité.
- Le CIDFF : 600€, approuvé à l'unanimité.

• Comité d'Animation :

- Organisation des Fêtes patronales 2022 : 10 000€, approuvé à l'unanimité
- Financement de la moitié des charges restant dues de Citadelle en Scène 2022 : 16 962,99 € arrondi à 17 000,00 €.

Approuvé à la majorité. Contre 4: (Isabelle HENRY, Maitena DIRIBARNE, Xabi LARRE et Mattin ETCHEVERRY);
Pour 15

- Avance pour l'organisation du Concert de Noël 2022 : 500€, approuvé à l'unanimité.

4^{ème} point – Demande de fonds de concours communautaire pour travaux d'accessibilité

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP), pour chaque commune éligible, il est fixé un montant d'aide maximal par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, sur 3 ans selon le nombre d'habitants au 1er janvier 2019 : de 1000 à 5000 habitants, l'enveloppe maximale est fixée à 8 000 €.

Le Conseil municipal sollicite un montant de 8000€. Approuvé à l'unanimité.

5^{ème} point : avenant à la convention de mise à disposition d'un terrain à SFR

En 2014, la Commune a renouvelé la location d'un emplacement d'une surface de 80m² environ, situé sur une parcelle sis à « Kurutxamendi» à Uhart – Cize auprès de SFR. L'objet du vote aujourd'hui est d'accepter la substitution de SFR par la société HIVORY qui exploite depuis 2018 le parc d'antenne relais pour le compte de SFR jusqu'en 2026.

Xavier Pierre demande si HIVORY se porte caution du loyer. Il n'est pas prévu de caution dans le contrat de location.

Approuvé à l'unanimité.

6^{ème} point : Square intergénérationnel : demande de subvention auprès de l'Etat pour le terrain multisport

Pour rappel, l'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimée à 600 000,00€.

Les subventions acquises sont :

- Agence Nationale du Sport par la partie Skate-Park : 90 837€
- Fonds de concours CAPB : 64 820€

Les subventions en cours d'instruction sont

- Le Département (Terre de Jeux 2024) : 180 000€

Comme envisagé avec notre référent à l'Agence Nationale du Sport, il est proposé de solliciter un soutien financier pour le terrain multisport. Également, nous proposons de renouveler notre demande de DETR pour l'ensemble du site :

- ANS et DETR : 140 000,00€

Ce plan de financement fait apparaître un autofinancement de la Commune de 124 343€.

Approuvé à l'unanimité. Abstention 4: (Isabelle HENRY, Maitena DIRIBARNE, Xabi LARRE et Mattin ETCHEVERRY);
Pour: 15

- 7^{ème} point : avenue Renaud - demande de subvention au Département et à l'Agence de l'Eau

Ce projet est relancé avec un changement de référent dans la maîtrise d'œuvre suivie par l'APGL.

L'Avant-Projet sera présenté courant janvier.

Le coût de l'opération est estimé à 600 000€ (y compris réhabilitation de la chaussée départementale).

En recettes, une subvention au titre de la DETR a été allouée à hauteur de 166 315€.

Le Département serait susceptible d'intervenir au titre des espaces publics dans la partie haute de l'avenue (configuration placette) et l'agence de l'eau Adour-Garonne soutiendra la désimperméabilisation des trottoirs.

Le Conseil municipal est invité à solliciter des subventions auprès de ces deux partenaires financiers.

Approuvé à l'unanimité

8^{ème} point : annulation de créances sur exercices antérieurs

- Titre 359 de l'exercice 2010 : 15 000€ (*remboursement de frais de personnel 2010 budget assainissement*)

Approuvé à l'unanimité

- Titre 528 de l'exercice 2011 : 37 141,50 € (*remboursement annuité d'emprunt Budget VVF 2011*). A prévoir à l'article 673

Approuvé à l'unanimité (Abstention 2: Xabi Larre et Maitena DIRIBARNE; Pour 17)

9^{ème} point – clôture de la régie d'avance COMENIUS

En 2008, a été créée la régie d'avance COMENIUS. Il s'agissait d'un programme européen d'échange scolaire au niveau de l'école publique avec des élèves Lettons, des Lituaniens et des Polonais.

L'opération était complètement financée par l'Europe à hauteur de 20 000€.

Une régie d'avances permet de charger un régisseur d'opérations de dépenses pour le compte de la collectivité grâce à l'ouverture d'un compte de dépôt au Trésor.

En l'espèce, le régisseur a engagé 20 000€ de dépenses pour cet échange scolaire. La commune a perçu les 20 000€ de subvention et doit solder les dépenses pour 11 969,09€. Un virement de 8000€ avait été mandaté en 2009.

L'opération est neutre pour la Commune.

Une fois ce mandat effectué (à prévoir à l'article 678), il convient de clôturer cette régie COMENIUS.

Approuvé à l'unanimité (Abstention 2: Xabi Larre et Maitena DIRIBARNE; Pour 17)

10^{ème} point : intégration des travaux effectués en régie en investissement

Les travaux en régie concernent tous les travaux réalisés par les services techniques qui viennent accroître le patrimoine de la commune. Ces travaux sont de véritables dépenses d'investissement pour la collectivité qu'il convient d'intégrer à l'inventaire.

Cf tableau des chantiers réalisés durant l'année 2022 par les services techniques

Le Conseil municipal est invité à prendre acte des travaux effectués en régie.

Valeur des travaux 125604€ à reporter à la section d'investissement.

Approuvé à l'unanimité (Abstention 2: Xabi Larre et Maitena DIRIBARNE; Pour 17)

11^{ème} point : Décisions modificatives

- Sur le budget principal : intégration des travaux effectués en régie et articles 673 et 678 abondés

Approuvé à l'unanimité (Abstention 2: Xabi Larre et Maitena DIRIBARNE; Pour 17)

- Sur le budget annexe du Train : remboursement charges de personnel (sans évolution des crédits portés à la section de Fonctionnement)

Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Recrutement de Marie-Eve FEREROL en tant que manager du commerce

Affectation de Jean-Louis au service administratif au 1^{er} février 2023.

Xabi Larre s'interroge sur le devenir du terrain dit « bien sans maître » rue du 11 novembre et de l'inquiétude des habitants du quartier quant au défaut de stationnement que pourrait entraîner la vente de ce terrain à un investisseur privé.

Vote à l'unanimité

2 Abstentions = Xabi LARRE et Maitena DIRIBARNE